RADIO-REVEIL

LE NOUVEL ORCHESTRE DE RADIO P. T. T. NORD

Dans quelques jours — le 1er Juillet exactement — entrera en fonctions le nouvel orchestre de Radio-P.T.T.-Nord.

Rassurons, d'un mot, tous ceux de nos lecteurs qui, enchantés à juste raison de la valeur des artistes qu'ils ont, depuis plusieurs années l'habitude d'entendre, se figureraient que ces artistes vont être remplacés par d'autres.

Quand un orchestre a la réputation de l'orchestre de Radio-P.T.T.-Nord on n'éprouve pas le désir de le remplacer Et le Conseil de Gérance, unanime comme les auditeurs dans son opinion à ce sujet, a pris bien garde de perdre le moindre élément du succès de cette phalange.

Quand nous parlons du « nouvel orchestre », nous voulons dire « nouvelle composition d'orchestre et augmentation, ipso facto, de ses éléments.

Quand Radio-P.T.T.-Nord ouvrit, si on peut dire, ses portes sur l'éther, nous n'avions aucun orchestre. Nous diffusions de temps en temps des orchestres pris à droite et à gauche.

Celui qui, dès le début, se fit le plus souvent entendre, se composait de... trois musiciens. Nous nous trouvions, pour le diffuser, dans la salle d'un café de la Grand'Place, le microphone de musique placé au-dessus d'une banquette de consommateurs, l'ampli et le microphone d'annonces... dans le w.-c.! Pas par goût, ce dernier emplacement... mais... et le mo est de circonstance... par nécessité: il n'y avait pas de place ailleurs !

Le 1er Mars 1928, la station embauchait un orchestre, — son orchestre — cinq musiciens : M. Henri Hespel le dirigeait. Puis l'orchestre se composa de douze artistes, puis de dix-neuf, puis de vingt-sept, puis de trente-cinq. A partir du 1er Juillet il se composera de quarante-cinq artistes, sous la direction, toujours de Maurice Soret.

Et nous n'exagérons pas en disant quarante-cinq artistes. C'est bien d'artistes qu'il s'agit. Pour ceux de nos lecteurs que la connaissance de ces amis des sans-filistes intéresse, voici très exactement détaillée, la liste des membres de ce nouvel orchestre :

Deux clarinettes : Vanhée, clarinette solo (Prix du Conservatoire de Paris) ; Champagne.

Deux bassons : Plessier, basson solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Ceugnart, deuxième basson (1er Prix du Conservatoire de Paris)

Quatre cors : Marquette, cor solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Herla, troisième cor (lauréat du Conservatoire de Paris) ; Pernoo ; Thieffry, quatrième cor (1er Prix du Conservatoire de Strasbourg).

Deux trompettes : Leclercq Maurice, trompette solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Kokelaere, deuxième trompette (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Trois trombones : Dhaene, trombone solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Dhellemmes (Prix du Conservatoire de Paris) ; Desouter (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Une harpe : Mme Devos (1er Prix du Conservatoire de Paris)

Un timballier : Schroeders, timballier solo.

Une batterie-accessoires, pianiste accompagnateur, Viard (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Un pianiste solo, orchestre et musique de chambre : Hespel (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Huit premiers violons : Le Meitour, violon solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Dupont, deuxième violon solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Loof (1er Prix du Conservatoire de Roubaix) ; Depraeuwer (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Charlier (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Mme Ceugnart (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Van Waydevelt (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Mlle Flament (1er Prix du Conservatoire de Lille).

Sept seconds violons : Lemaire, chef d'attaque des seconds violons (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Pouchain (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Hubert (lauréat du Conservatoire de Lille) ; Decraene (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Mlle Duez (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Mlle Tronet (1er Prix du Conservatoire de Valenciennes).

M. Maurice SORET
Chef d'orchestre de Radio P.T.T. - Nord
(Photo H. Dupuis-Lille)

Quatre altos : Verdier, alto solo (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Verlinde (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; Mlle Verriez (1er Prix du Conservatoire de Douai) ; D'Hau (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Quatre violoncelles : Mme Herson-Marcelli, violoncelle solo (Prix d'Excellence du Conservatoire de Paris); M. Robillard (1er Prix du Conservatoire de Lille) ; De Kyvère (1er Prix du Conservatoire de Roubaix) ; Decottignies (1er Prix du Conservatoire de Lille).

Trois contrebasses : Leclercq, contrebasse solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Herson Macarel, contrebasse (lauréat du Conservatoire de Paris) ; Hazard, contrebasse (lauréat du Conservatoire de Paris).

Deux flûtes : Carette, flûte solo (1er Prix du Conservatoire de Paris); Geysen deuxième flûte (1er Prix du Conservatoire de Lille)

Deux hautbois : Van Coppenolle, hautbois solo (1er Prix du Conservatoire de Paris) ; Toffart, deuxième hautbois (1er Prix du Conservatoire de Lille).

Parmi tant de titres, ne figure d'ailleurs pas la mention des prix obtenus aux Conservatoires de Paris ou d'ailleurs, pour d'autres instruments que ceux dont jouent les titulaires des pupitres. La plupart d'entre eux jouent, en effet, plusieurs instruments.

Nous n'avons point, davantage, fait mention de titres comme « soliste des Concerts Lamoureux, Pasdeloup, Colonne, etc...) qui, à eux seuls, sont des fleurons pour tant d'artistes. Pour tous ceux qui composent notre orchestre, un titre est devenu le plus beau, le plus envié, « artiste de l'Orchestre Radio-P.T.T.-Nord ».

Qui s'étonnera, après l'énumération que nous venons de donner, de la notoriété, de la réputation infiniment flatteuse que notre orchestre possède en France, et à l'étranger même.

Choisis par des jurys successifs composés des plus éminents musiciens, dirigés par un jeune chef, Maurice Soret, dont chacun admire le talent, le brio, l'autorité et — pour nous qui le fréquentons — l'esprit charmant, les musiciens du grand orchestre de Lille ont, juste après l'Orchestre National, un rang hors pair parmi tous les orchestres de la Radiodiffusion française

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de rendre à tous ces amis de chaque jour l'hommage mérité que constitue, dans ce grand journal, cette chronique qui leur est consacrée.

Léon PLOUVIET.

LE GRAND ORCHESTRE DE RADIO P. T. T.-NORD (Photo H. Dupuis-Lille)

Quelques mots sur les hauts parleurs

A première vue, la confection d'un haut parleur ne paraît pas être chose très délicate. Pour un novice, rassembler et assembler un certain nombre de pièces dont l'aspect extérieur n'a rien de bien extraordinaire, semble facile ; pourtant, la chose n'est pas tout à fait aussi simple qu'on pourrait le penser, surtout si on veut atteindre un résultat qui soit à peu près satisfaisant...

Voyons d'abord de quoi est constitué un « électrodynamique » :

Il suffit, en principe, de disposer une petite bobine constituée par un certain nombre de spires dans le champ (c'est à dire entre les pôles) d'un électro-aimant et de relier mécaniquement ladite bobine à une membrane élastique d'une part et, d'autre part, à ses extrémités libres aux sorties de l'amplificateur proprement dit

Lorque le courant alternatif qui sort de l'ampli traverse la bobine, celle-ci est attirée d'un côte puis de l'autre suivant la phase qui la traverse Ce mouvement vibratoire est transmis par la liaison mécanique à la membrane élastique qui, elle-même, met en mouvement l'air qui est en son contact. Un son est ainsi produit.

Sans vouloir entrer, ici, dans des explications techniques par trop ardues et qui sortent nettement du cadre de cette rubrique, nous ferons remarquer que le fonctionnement d'un haut parleur dépend principalement des trois facteurs suivants :

1° La bobine se déplace sous l'influence des forces résultant du passage du courant dans les spires.

2° Ces forces ont cependant certaines résistances à vaincre ce sont celles qui ont pour cause la force d'inertie de l'ensemble, c'est à dire de « l'équipage mobile ».

3° On comprend facilement que l'air oppose une certaine résistance au mouvement que tend à lui imprimer la membrane mobile.

Il faudra en tenir compte.

4° En se déplaçant, la bobine fait naître dans ses spires, du fait qu'elle est plongée dans un champ magnétique, un courant induit, qui a pour résultat de tendre à diminuer l'intensité du courant qui sort de l'amplificateur, et par conséquent l'amplitude des déplacements de l'équipage mobile.

On se rendra facilement compte, par ce qui précède, que le rendement d'un tel ensemble est extrêmement réduit.

La chose n'aurait pas très grande importance si l'oreille humaine était également sensible à tous les sons, si hauts soient-ils, et surtout si l'ensemble n'avait pas une fréquence propre, c'est-à-dire une « facilité » particulière pour entrer en vibration pour un son donné.

La grosse question, celle qui a été la plus longue à résoudre, a justement été celle de la création d'un ensemble qui soit suffisamment amorti pour ne pas présenter des tendances déplorables à amplifier certaines notes au-dessus de leur valeur réelle.

Les hauts parleurs que l'on peut couramment trouver dans le commerce ont des qualités incontestables, bien que certains techniciens ne les estiment pas *encore parfaits et continuent de longues* et minutieuses recherches pour les améliorer.

Pour donner une idée des résultats couramment obtenus de nos jours, disons que l'on peut dresser des graphiques qui représentent les sensibilités des hauts parleurs pour les différents cas qui peuvent se présenter dans l'utilisation courante.

(A suivre)

Une réalisation pédagogique moderne : "L'Heure Joyeuse"

TEL EST LE NOM EXPRESSIF DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES ENFANTS DONT VALENCIENNES VA DONNER UN EXEMPLE D'ORGANISATION

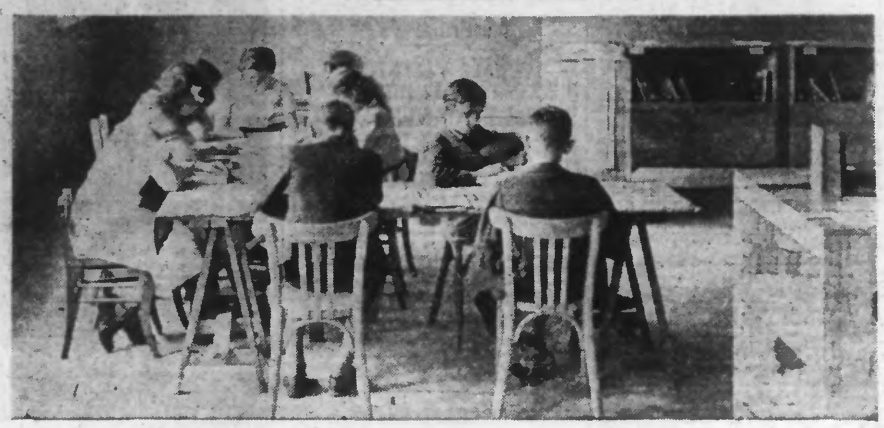

Un aspect de la Bibliothèque « L'Heure Joyeuse », à Valenciennes. (Ph. Réveil)

« L'heure joyeuse ! » Pouvait-on trouver un terme plus expressif pour désigner la bibliothèque pour enfants ? Le cadre, les distractions, l'organisation même de cette bibliothèque, tout concourt à parer d'attraits merveilleux les instants que l'on y peut passer.

Après quelques grandes villes de France, **Valenciennes** met actuellement au point cette forme si spéciale du système bibliothéconomique — le vilain mot pour les fervents de l'Heure joyeuse — dont les Etats-Unis ont depuis quarante ans compris toute la valeur éducative et qu'ils ont largement diffusée.

Le libre arbitre

Une bibliothèque pour les Tout-Petits ? De grandes personnes qui se croient pétries de jugement et de raison mais qui n'ont que des idées préconçues, hausseront les épaules en envisageant les résultats éventuels d'une telle organisation. Des parents, imbus des mêmes préjugés estimeront inutiles d'y envoyer leurs enfants, étant entendu et acquis qu'il suffit de présenter un beau livre aux gosses pour qu'ils n'aient pas envie de lire. Leur remarque est peut être exacte. Il est constant que les enfants n'aiment pas les distractions imposées lesquelles, par le fait même qu'elles sont obligatoires perdent leur caractère attrayant.

Or, c'est justement ce qui fait la vogue de l'Heure Joyeuse de considérer son juvénile client non point comme un enfant, mais comme un homme en puissance, capable d'agir, de réfléchir, de porter son jugement, d'avoir des initiatives, d'exercer, en résumé, son libre arbitre.

Une salle claire un mobilier adapté

Voulez-vous que nous visitions cette bibliothèque que l'on installe actuellement ? Elle se trouve dan sun spacieux local, offert par la ville de Valenciennes, dans les nouvelles dépendances de la Bibliothèque municipale. Des murs clairs, égayés d'image, de l'air et de la lumière en abondance, grâce à de larges baies et, pour parachever ce cadre très seyant, un mobilier liliputien : des bibliothèques minuscules autour de la pièce avec des rayons chargés d'innombrables livres, aux reliures multicolores, des tables, des fauteuils, des chaises, des bureaux « modèle réduit ». Au centre, le bureau uplus imposant de la directrice, mais la directrice est une jeune et souriante institutrice.

Dans un coin, le fichier avec ses mystères. Jetterons-nous un coup d'œil indiscret sur les livres : Voici des bouquins imagés, des romains de jeunesse, des livres de science, des histoires de voyage, des collections d'aventure, des manuels d'histoire et de géographie, etc.

Un écolier a choisi son livre... et quelle palpitante histoire. (Ph. Réveil)

Toutes ces collections proviennent en partie d'une subvention ministérielle mais surtout du produit des cotisations des Amis de l'Heure joyeuse, dont le comité préside par M. Baissas, proviseur du lycée, comprend notamment M. le Sous-Préfet de Valenciennes, les inspecteurs primaires, les directeurs d'école et de nombreuses personnalités dont le dévouement aux œuvres d'enseignement est notoire.

Un attrait spécial

L'Heure joyeuse est réservée aux enfants et jeunes gens de 8 à 16 ans. Ils peuvent venir dans la bibliothèque compulser les revues et publications intéressant leur âge, ils peuvent aussi, installés dans de confortables fauteuils, entreprendre la lecture d'un roman ou puiser la documentation d'un livre scientifique. Il est même permis d'emporter les livres dont on veut achever la lecture.

Ce qui donne un attrait spécial à l'Heure joyeuse, c'est que l'enfant peut y exercer son libre effort et un certain travail personnel. Il organise lui-même son loisir. Un court apprentissage lui apprend à chercher dans les catalogues, à manipuler le fichier, à découvrir dans les rayons les livres qui lui conviennent.

On lui laisse une liberté quasi-totale.

L'expérience a montré que cette organisation lui plaît, qu'il se montre digne et fier de la confiance mise en lui et, qu'ayant *conscience de sa responsabilité* qui constitue une véritable collaboration à l'œuvre, il agit avec d'autant plus de goût et d'intérêt.

Le chemin de la Bibliothèque publique

L'Heure joyeuse n'est, en somme, qu'une forme attrayante du système pédagogique moderne. En marge de son point de vue éducatif, elle a un autre mérite qui est d'apprendre à ceux qui, jeunes, sont excusables de l'ignorer, qu'il y a dans notre beau pays des millions de livres, en lesquels chacun peut trouver les satisfactions qui lui conviennent; elle enseigne aux générations de demain le chemin de nos bibliothèques publiques, si riches.

Et peut-être que grâce à elle, nous ne verrons plus un jour nos salles de lecture si désespérement vides, à croire que les cancres avides de trouver la traduction de leur devoir de latin dans le texte soient les seuls — ou presque — à enconnaître les ressources.

L. B.

LE DÉCRET RELATIF A L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS AGRICOLES

Le « Journal officiel » publie le décret relatif à l'amélioration du logement des travailleurs agricoles :

Art. 1er. — Sont considérés comme exploitations agricoles pour l'application de la loi du 31 juillet 1929 concernant l'amélioration du logement des travailleurs agricoles les exploitations de bois définies par l'article 2 de la loi du 15 juillet 1914, les exploitations horticoles, les entreprises s'occupant de la création, de l'entretien et de la mise en état des jardins, les établissements d'élevage, de dressage, d'entraînement, les haras, les entreprises de battage et de travaux agricoles, quelle que soit la nature des établissements en cause, qu'ils soient public ou privés, même s'ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.

Art. 2. — Les conditions générales auxquelles doit satisfaire le logement des salariés dans les exploitations agricoles demeurent fixées par le seul règlement d'administration publique du 16 novembre 1932, modifié par le règlement d'administration publique du 20 avril 1938, à l'exclusion des règlements d'administration publique différenciés par régions agricoles ou par natures d'exploitations prévues par l'article 1er de la loi du 31 juillet 1929.

Les conditions complémentaires auxquelles devra répondre le logement des travailleurs des professions agricoles de toutes catégories, permanents ou temporaires, seront déterminées par un ou plusieurs décrets rendus sur le rapport du ministre de l'agriculture.

Les mesures prescrites par ces décrets devront, selon leur nature, être réalisées dans les délais fixés par lesdits décrets, délais qui ne pourront excéder un an. Ces mesures pourront concerner, si le ministre de l'agriculture le juge nécessaire, les locaux temporairement utilisés pour l'habitation dans les exploitations pastorales en montagne.

Art. 3. — Le délai pour la disparition des contraventions fixé par l'article 3 de la loi du 31 juillet 1929 ne pourra, en aucun cas, être inférieur à huit jours ni supérieur à six mois.

Il est fixé en tenant compte des circonstances à partir du minimum établi s'il y a lieu, pour certains cas, par le règlement d'administration publique et par les décrets visés à l'article 2.

Art. 4. — L'article 7 de la loi du 31 juillet 1929, modifié par l'article 4 de la loi du 30 mars 1931 et par l'article 23 du décret du 24 mai 1938, est complété comme suit :

« Des prêts dont le montant ne pourra excéder 100.000 fr. pourront être consentis dans les conditions susvisées aux syndicats agricoles et à leurs unions, aux sociétés coopératives agricoles ainsi qu'aux chambres d'agriculture, pour réaliser toutes organisations susceptibles de faciliter, dans les conditions prévues par la présente loi, la transformation et l'aménagement des locaux destinés au logement des travailleurs des professions agricoles ».

Art. 5. — L'article 8 de la loi du 31 juillet 1929 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les directeurs des services agricoles, les fonctionnaires et agents du service de la main-d'œuvre agricole, les contrôleurs agricoles prévus par le décret du 31 mai 1938 sur les allocations familiales et tous fonctionnaires ou agents désignés à cet effet par un décret rendu sur le rapport du ministre de l'agriculture sont chargés, concurremment avec les officiers de police judiciaire, d'assurer l'exécution des dispositions de la présente loi.

» Les chefs d'établissements qui auront contrevenu aux dispositions de la présente loi sont passibles d'une amende de 1 à 5 fr., et, en cas de récidive, de 5 à 15 francs.

» L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y aura de personnes logées en contravention des dispositions en vigueur.

» Les infractions aux dispositions de l'article 5 sont passibles d'une amende de 1 à 5 fr., et, en cas de récidive, de 5 à 15 francs.

» Il y a récidive pour l'application des dispositions de la présente loi lorsque, dans les douze mois antérieurs au fait poursuivi, le contrevenant a déjà subi une condamnation pour contravention identique ».

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

A titre transitoire, les dispositions du décret régional du 11 mai 1938 resteront en vigueur, dans la région visées par ses dispositions, jusqu'à la publication du ou des décrets prévus à l'article 2 qui concerneront ladite région.

Art. 7. — Les dispositions de la loi du 31 juillet 1929 et du présent décret sont applicables aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Art. 8. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres dans les conditions prévues par la loi du 13 avril 1938.

Art. 9. — Le président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, le ministre de l'agriculture et le ministre du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au « Journal officiel » de la République française.

LE CONGRÈS DU BLOC DU PETIT COMMERCE A PARIS

On nous communique : « Les travaux du congrès trimestriel du Bloc du Petit et Moyen Commerce, ont été suivis durant les jours qui leur étaient réservés par un grand nombre de délégués de toutes les régions de la France.

Au cours des audiences au Sénat et à la Chambre, les délégués du Nord, MM. Morelle et Steclebout, eurent des conversations avec MM. le sénateur Odin, et MM. les députés Marescaux et Plancke, et apprirent que le délai accordé récemment par le Sénat pour le renouvellement des baux commerciaux serait prorogé au 31 décembre, et que la représentation du petit et moyen commerce dans les Chambres de commerce serait accrue.

» Les délégations présentèrent diverses revendications aux ministères suivants : Au Commerce, à M. Gentin, ministre, les question de hausse illicite, de propriété commerciale, des baux léonins, et soumises à son examen.

A la Justice, la propriété commerciale, les expulsions, la hausse illicite, et les poursuite pour impôt dus, furent l'objet de la demande de bienveillance adressée au Ministre.

A l'Economie Nationale, M. Patenôtre, ministre, promit de donner des instructions à ses services pour éviter, de la part des commissions de surveillance des prix des abus dans les poursuites contre des commerçants ayant dû majorer leurs prix par suite de ceux qu'on leur impose.

» A la Présidence du Conseil, MM. Daladier et Sarraut, réunis, promirent d'envisager une refonte des impôts pour alléger les taxes départementales et municipales, dont se plaignaient essentiellement les délégués des villes de Saint-Etienne et Dijon, qui sont respectivement augmentées, de 75 et 65 % sur l'année 1927.

» Au cours de l'assemblée générale extraordinaire, qui, suivit, le Conseil d'Administration désigna, en remplacement du président, général démissionnaire, et en raison de l'importance prise par l'organisation nationale, les deux présidents adjoints : M Paul Morelle, président de la Chambre Syndicale du Commerce en Détail des Boissons du Département du Nord et M. Demmerle, président des Petits Commerçants de l'Aube, avec des missions spéciales pou chacun rd'eux. MM. Steclebout, de Lille, Sarbarin, de Saint-Etienne, et Lecocq, d'Amiens, furent élus membres suppléants au Conseil d'administration ».

L'ELECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DE CONSTANTINE

Constantine, 27. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu hier à Constantine pour pourvoir au remplacement de quatre conseillers européens décédés.

Ont obtenu : liste de M. E. Morinaud, député ,ancien maire de Constantine (Union Rép.), 2.500 voix ; liste radicale-socialiste, 1.500 ; liste socialiste S.F.I.O., 1.200 ; liste U. S. R., 500 ; liste communiste, 400. Il y a ballotage.

L'ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL D'ALGER

Alger, 27. — L'élection qui a eu lieu au Conseil général d'Alger a donné le résultat suivant : inscrits : 8.168 ; votants : 4.558. — Ont obtenu : Dumord (P.S.F.), 2.668 voix, élu; Mucchielli (Communiste), 1.694 voix ; Divers, 78

L'ACTIVITÉ ALLEMANDE A L'ÉTRANGER

A L'OCCASION D'UN RALLYE AUTOMOBILE DES OFFICIERS ALLEMANDS ÉTUDIENT LES MOYENS DE COMMUNICATION A LA FRONTIÈRE POLONAISE

Varsovie, 27. — On apprend de source généralement bien informée que certains milieux politiques et surtout militaires polonais ont été désagréablement surpris par la participation massive de voitures allemandes conduites en grande partie par des officiers allemands en activité, à un rallye automobile qui a lieu actuellement en Pologne.

Sur 60 voitures participant à ce rallye, il y a en effet 26 allemandes, 32 polonaises, une italienne et une tchèque.

Les participants allemands sont arrivés depuis quinze jours en Pologne et, sous prétexte d'étudier à l'avance le parcours, ils auraient procédé à une inspection détaillée des routes, voies ferrées, ponts, canaux, etc..., spécialement dans les régions frontières de l'Ouest, de l'Est et du Sud, qui seront traversées au cours des cinq étapes du rallye.

Jusqu'à présent cette question n'a pas encore été discutée dans la presse mais on assure que les milieux officiels polonais sont intervenus énergiquement auprès des organisateurs du rallye pour que certaines précautions puissent être trises à l'avenir en de pareils cas.

LE NATIONAL-SOCIALISME ALLEMAND ET LES EGLISES

Berlin, 27. — Le ministre des Cultes vient de décider que l'Etat n'accordera désormais de subventions aux Eglises et ne coopérera à la perception des impôts ecclésiastiques que si les Eglises tiennent compte, dans le cadre des lois, des désirs de l'Etat.

Imp du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille

Le Gérant : Emile GEST

Le Secret du Gouffre d'Enfer

par Etienne Michel

52

Heureusement, au même instant elle reconnut près d'elle la silhouette grave et sympathique du docteur Collier.

Il s'avançait, les mains tendues l'air navré :

— Ma chère petite, lui dit-il, sans faire attention à Laurent, je n'ai pu abandonner ma clientèle pour venir faire mes adieux à votre mari. Il est trop tard Mais je tiens à vous prouver que je suis de cœur avec vous.

Laurent Sabatier réprima mal un geste de contrariété, car immédiatement, Claire, un peu rassurée par sa présence, s'était tournée vers le docteur.

— Merci, docteur, balbutia t elle merci d'être venu C'est gentil de vous être dérangé... Je me sens moins seule, maintenant.

— Montez dans ma voiture... Je vous ramène chez vous...

Claire remercia Laurent d'une parole banale et s'engouffra avec sa fille dans la limousine du docteur

Le vieillard s'assit près d'elle, tandis que le chauffeur démarrait Et ce fut sur l'épaule du seul ami qui lui restait que Claire Brayet laissa tomber sa tête si lasse, et pleura désespérément, sans fausse honte, maintenant

L'âge du docteur lui permettait de la bercer comme une toute petite fille et il parvint à la consoler

— Vous avez fait preuve de beaucoup de courage, Claire ! lui dit-il, et je vous en félicite Il vous en faudra beaucoup mais je vous connais assez maintenant, mon enfant, pour savoir que ce courage ne vous fera jamais défaut.

Dans son auto, Laurent Sabatier, le front plissé, le regard méchant, ne pouvait contenir la rage qui lui martelait les tempes.

— Quel idiot, ce docteur ! maugréa-t-il. Il a tout fait manquer !... J'avais fort bien arrangé ma petite histoire, et il vient, au dernier moment, mettre des bâtons dans les roues !... Claire désemparée comme elle l'était, je l'aurais consolée, je serais redevenu pour elle un ami. Et ç'aurait été un grand pas de fait pour l'avenir !... Tout est à recommencer !

Mais Claire aurait-elle toujours au moment du danger l'assistance du bon docteur Collier pour la protéger des griffes de cette bête féroce ?

Le vieux praticien la quitta devant la porte de son jardin, car il avait à faire de nombreuses visites.

En se retrouvant dans son logis où flottait le souvenir de Jacques, Claire eut une nouvelle crise de désespoir.

Quoi de plus affreux que de revenir au nid à moitié vide ?

Janine était encore trop petite pour faire oublier à sa mère son immense chagrin

Ce soir-là, elle eut beau gazouiller, rire, balbutier : « Mama ». Claire n'eut pas le courage de lui sourire

Ce ne fut que brisée par la tristesse et les larmes qu'elle parvint à s'endormir. Mais, sous ses paupières closes, les pleurs continuèrent de couler, car, dans son rêve, elle voyait s'éloigner sur la mer bleue, le grand paquebot qui emportait son cher Jacques vers sa nouvelle destinée.

DEUXIEME PARTIE

La vengeance de Laurent

CHAPITRE XI

VICTOR CHOMETON, DIT TOTOR

— Eh, Totor, tu es dans le brouillard ?

— Plaît-y ?... Pardon ! Je pensais à autre chose.

— A quoi pensais-tu, méridional du nord ? C'est à toi de jouer.

— Du nord... du nord ! protesta l'oncle de Claire en se baissant pour ramasser sa boule, tu y vas un peu fort, hé !

— Vé ! Il prend notre accent, maintenant ! s'écria, ravi, un des joueurs.

— C'est pour vous prouver tout simplement que Saint-Etienne n'est pas tant dans le nord que vous le dites... Et la preuve, c'est que, quand j'étais tout môme et que j'allais passer mes vacances en Touraine, chez un mes oncles, on m'appelait toujours « le petit méridional ». Jugez un peu comme on vous aurait appelés, si vous aviez été à ma place, hein ?

— Cause toujours, Totor, mais « pointe » !. Tu nous fais perdre notre jeunesse, « avé » notre temps !

Totor prit un sérieux papal, s'élança, fit deux pas bien comptés, et devant les regards attentifs de ses camarades, lança d'une main aussi veloutée que sûre la grosse boule qui vint doucement se placer juste contre le but.

— Ah ! miladzeu ! s'écria le brave homme, ravi de son coup. Voilà comme les méridionaux du nord savent caresser le cochonnet... oh ! pardon, le bouchon.., car, dans le Midi, le cochonnet du jeu de boules se nomme le bouchon, et Totor s'efforçait, depuis qu'il avait élu domicile à Cassis, d'oublier toutes les caractéristiques expressions de sa ville natale pour ne se servir que de termes méridionaux et se mettre à l'unisson de ses coéquipiers.

Son « miladzeu ! » lui avait échappé malgré lui, mais comme il y avait mis « l'assent », ses amis le lui pardonnèrent.

— Fon de chicourle ! grommela l'un des joueurs. Voilà une boule qui tête gentiment le bouchon !...

Depuis le début de l'après-midi, ils étaient, comme presque chaque jour, quatre sur la route à jouer aux boules

Il y avait un ancien navigateur retraité, et deux pêcheurs de l'endroit

Car, de tout temps, les pêcheurs de Cassis ont eu un penchant beaucoup plus prononcé pour les boules que pour la pêche.

Aller en mer n'est pas si commode qu'un vain peuple le pense : quand il souffle du mistral, il fait trop de vent... quand le temps est calme, il n'y a pas assez de vent... Alors ?...

Alors les boules sont là pour un coup.

Le bistrot à proximité leur fournissait la bière jusqu'à cinq heures, et ensuite le traditionnel pastis. Ce n'était qu'à la nuit tombante, et encore certaines parties palpitantes ne se terminaient qu'aux bougies, que les quatre co-équipiers regagnaient leurs pénates, les bras rompus d'avoir lancé tout un après-midi les boules, mais la conscience tranquille du devoir accompli.

Ce jour-là, il y avait trois longues heures que les quatre amis jouaient en émaillant leur partie de grasses histoires et de fariboles.

Ah ! c'est que le quatuor de joueurs n'engendrait point la mélancolie !

— Va falloir « tirer » et tâcher de faire palet ! sentencia l'un des joueurs.

Victor Chometon, dit « Totor », allait s'effacer devant son adversaire qui, déjà, soupesait sa boule avec la componction de Charlemagne tenant en sa dextre le globe du monde, lorsqu'il laissa échapper une exclamation qui fit retourner les trois joueurs.

— Té ! fit-il en regardant sur la route, voilà notre Olive national qui distribue son courrier de quatre heures ! Eh bé ! Il n'a pas l'air bien pressé !

— Tu l'as peut-être vu courir et prendre chaud quelquefois, hein ? gouailla l'un de ses camarades. En voilà un, au « moinss », qui ne se cassera jamais un os dans le foie ! Si les « gensses » sont pressés d'avoir leurs lettres, tant pis, ils seront de la revue !

— Moi, je m'en moque ! riposta Totor, je n'attends rien.

— Et ta nièce, alors, celle dont tu nous parles tout le temps ?... La « gagasse », comme tu l'appelles... C'est-y qu'elle te laisse choir ?

— Plaît-y ?... ma nièce, tu dis ? Elle ne peut pourtant pas m'écrire toutes les semaines !

— Veux-tu parier que, si on invite Olive à venir sucer une canette, il planque sa boîte à bonbons et tout ce qu'il y a dedans, et il accepte ?

— Juste qu'il vient par ici... Eh ! Olive... Ecoute voir un peu, homme de lettres !

Le facteur fit signe de la main qu'il avait compris.

Il s'arrêta devant une porte, glissa le courrier dans la boîte, tira la sonnette avec énergie pour prévenir de son passage, et quelques secondes plus tard, il était auprès des joueurs.

— Tu prends une canette avec nous, Olive ? invita Totor

— T'es pas louf ? Et ma tournée ?

— Plaît-y ?

— Et ma tournée ? répéta le facteur. Quelle sacrée habitude tu as de te faire répéter deux fois la même chose, Totor ?

— Bah ! Ce sera la mienne, de tournée... Un quart d'heure de plus ou de moins, qu'est-ce que ça fait ?

— Non, non, je ne peux pas, assura Olive. Espérez-moi, hé ?... Dans une demi-heure, je serai à vous corps et biens !

— Tu le promets ?

(A suivre)